



N° 2019-23 VOI

Mairie
3 rue du Nouveau Monde
14600 Gonneville-sur-Honfleur

ARRETE SUR LA CIRCULATION
CHEMIN DU MONT BOUY
16/09/2019 au 21/09/2019
SANS TRAVERSEE DE ROUTE

Je soussigné, Dominique LE SAUVAGE, Maire de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 à L.2212-5, L.2213-2, L.2213-3 § 2213-6,
VU le Code de la Route, notamment en son article R 225,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
VU la demande de l'entreprise **EDTPE 02 31 31 04 55**, pour des travaux **BRANCHEMENT ET TERRASSEMENT, CHEMIN DU MONT BOUY**

ARRETE

ARTICLE 1

La largeur de la voie sera maintenue ; empiètement sur chaussée

ARTICLE 2

Interdiction de stationner

ARTICLE 3

Des panneaux de circulation, renseignés du présent arrêté, seront mis en place par l'entreprise,

ARTICLE 4

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commissaire de Police,
Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à GONNEVILLE SUR HONFLEUR,

Le 23/07/2019

Le Maire, **Dominique LE SAUVAGE**

